

# Auto-Ecole Fondettes

**Le permis en tête**

38, rue Eugène Gouin  
37230 FONDETTES  
Tél : 02 47 42 14 61  
Agrément n° E 08 037 31 650  
Siret 502 403 587 00012

# Auto -Ecole Saint Cyr

**L'envie de conduire**

103, avenue de la République  
37540 SAINT CYR SUR LOIRE  
Tél : 02 47 54 01 69  
Agrément n° E 08 037 31 660  
Siret 502 403 587 00020

## PROGRAMME DE FORMATION CS détaillé

Le programme de formation proposé ci-dessous est en phase avec le programme de formation de la conduite REMC à [télécharger](#) avec ses 4 compétences globales et ses 32 compétences associées et selon les étapes de formation énumérées dans le livret d'apprentissage et la matrice GDE à [télécharger](#).

Il répond à l'arrêté du 14 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé.

L'objectif est une acquisition, progressive et étalée dans le temps, des compétences indispensables à une conduite sûre et responsable d'un véhicule de la catégorie B dans des situations de circulation les plus variées possibles.

Le public concerné et pre-requis est :

- Avoir 15 ans minimum (sans limite d'âge) Age minimum requis pour déposer le dossier 02 à l'enregistrement ANTS. - Etre motivé par l'apprentissage supervisé.
- Présenter au moins un accompagnateur.
- Avoir établi un accord préalable pour l'AAC avec l'assurance.
- Un accompagnateur minimum : . + de 5 ans de permis (nombre de points indifférent) sans interruption.
- Ne pas avoir été condamné pour homicide et blessures involontaires, conduite sous l'emprise d'un état alcoolique, délit de fuite, refus d'obtempérer à une sommation de s'arrêter conduite sous le coup d'une suspension ou d'une annulation du permis.
- Etre sobre.
- Etre mentionné dans le contrat signé avec l'établissement de conduite.
- Participer au rendez-vous préalable.
- Etre assuré pour la partie accompagnée (l'assureur donne son accord autorisant la conduite accompagnée).

DIPLOME VISE:

- Catégorie B du permis de conduire.

La formation s'effectue en trois temps :

### -le code de la route :

#### Une première phase de formation initiale de type théorique :

Les cours de code tests sont assurés par l'auto-école, ils sont illimités et jusqu'à réussite, en vue de l'obtention de l'examen de code. Possibilité de s'entraîner pendant 1 an suivant le contrat de formation.

Les heures de code sont le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 15 heures à 19 heures à heure fixe, le mercredi de 14 heures à 19 heures, et le samedi de 10 heures à 13 heures.

Les cours de code par thème sont planifiés et proposés aux candidats par un planning affiché à l'accueil de l'agence ou à la demande du candidat.

La formation théorique porte sur les thèmes suivants :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail ...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premiers secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

#### Les supports pédagogiques :

pour dispenser le code de la route sont les suivantes :  
- DVD de cours et tests pédagogiques conforme à la préparation de l'obtention de l'examen.  
- Méthodes et techniques adaptées aux candidats avec documentation professionnelle.

#### Les matériaux pédagogiques :

- Salle chauffée avec chaises,
- vidéoprojecteur, téléviseur grand écran,
- Lecteur DVD, magnétoscope, Box Enpc (fournisseur agréé professionnel du code de la route),
- Accès Internet.

#### Le personnel :

- le personnel est formé, ou et diplômé du BEPCASER ou TITRE PRO en cours de validité et présent tout au cours de la formation pour les corrections et les explications à la demande du candidat.

#### -la conduite :

**Une seconde phase de formation initiale de type pratique (conduite) 20H minimum en boîte manuelle ou 13H minimum en boîte automatique.**

Le candidat a dans l'obligation d'effectuer une heure d'évaluation, pour déterminer le nombre d'heures effectives de sa formation et avant signature du contrat et inscription. Dans tous les cas il aura l'obligation d'effectuer un minimum de 22 heures qui est déterminé par le programme national de formation à la conduite. Il peut être amené à faire plus d'heure si le niveau n'est pas requis pour partir à la fin de sa formation initiale et par la suite passer l'examen et obtenir le titre. Seul le moniteur avec l'accord du candidat déterminera le nombre d'heures effectives à la bonne préparation de sa réussite.

#### Le programme :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

Séquence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

- a. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- b. Entre, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- c. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- d. Démarrer et s'arrêter.
- e. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- f. Utiliser la boîte de vitesses.
- g. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- h. Regarder autour de soi et avertir.
- i. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

Séquence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

- a. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- b. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- c. Adapter l'allure aux situations.
- d. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- e. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- f. Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points.
- g. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

Séquence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- a. Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
- b. Croiser, dépasser, être dépassé.
- c. Passer des virages et conduire en déclivité.
- d. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- e. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- f. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- g. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.

Séquence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

- a. Suivre un itinéraire de manière autonome.
- b. Préparer et effectuer un voyage de longue distance en autonomie.
- c. Connaître les principaux facteurs de risques au volant et les recommandations à appliquer.
- d. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- e. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- f. Pratiquer l'écoconduite.

**Une troisième phase de formation avec les accompagnateurs (conduite supervisée) sans minimum de temps obligatoire.**

**L'encadrement pédagogique :**

-Le candidat est encadré tout au long de sa formation d'un enseignant diplômé, qui l'accompagnera au bon déroulement des acquisitions de l'apprentissage des compétences. Il sera là pour lui apprendre, expliquer et l'accompagner à l'obtention de son permis.

**Le matériel pédagogique :**

-Les cours pratiques sont dispensés sur des RENAULT Captur homologué auto-école en Préfecture. Véhicules à double commande de la catégorie B pour la formation boîte manuelle et pour la formation boîte automatique assurés, entretenus et mis à disposition.

- Outils pédagogiques et réglementaire.
- Documentation professionnelle.

Les cours pratiques durent minimum 1 heure et peuvent être de 2 heures maximum à la suite.

Les heures de conduite sont dispensées du lundi au samedi selon la disponibilité du candidat.

-Effectif de conduite : 1 élève par véhicule lors de la leçon. Possibilité d'être en binôme lors de préparation au permis.

**Lieu de formation :** Le début et la fin de la formation se fera à l'établissement. Un autre lieu de début et de fin peut être défini après accord avec l'établissement de formation.

**-Les examens :**

**-le code :**

- L'âge minimum requis pour passer le code (ou E.T.G Epreuve Théorique Générale) est de 17 ans. - Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins de 5 ans.

- L'examen code se passe à l'issue de la formation code et lorsque le candidat a le niveau requis.

- L'examen code se passe dans une entreprise privée conventionnée avec l'Etat. Nous avons un compte avec la Poste, et chaque candidat se présente rue Marceau à Tours pour passer son examen.

A chaque passage, le candidat paie en ligne 30 euros pour le passage et pour être convoqué.

- Le candidat se rend à l'examen par ses propres moyens, muni de sa carte d'identité et de sa convocation.

- L'épreuve consiste à répondre à 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code.

- Il sera valable 5 ans ou 5 épreuves pratiques.

**-la conduite :**

- L'âge minimum requis pour passer l'épreuve pratique est de 18 ans (à condition d'avoir fait 1000 kms et sans minimum de temps de conduite avec l'accompagnateur).

- l'examen conduite se passe lorsque l'enseignant encadrant, responsable de la formation estime qu'il a le niveau pour y réussir.

Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, des aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule.

Il se passe au centre d'examen de Parçay Meslay, et dure 32 minutes.

Il se décompose :

- une conduite en agglomération et sur route et/ou autoroute.

- un arrêt de précision et une manoeuvre en marche arrière.

- une question de vérification à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours.

Dans le cas où le candidat échoue aux passages aux examens, il devra reprendre des heures en vue de repasser cet examen. Le prix de la formation sera revu et il devra être dû le prix unitaire des heures de conduite et les frais de présentation en vigueur dans le contrat de formation.

Le contrat de formation se fera à l'heure d'évaluation.